Tir aux pigeons. — Voici les résultats du concours international de tir aux pigeons qui a lieu jeudi au stand de la rue Roland :

1re poule. — Prix : M. le vicomte de Beugnie-d'Hajerue.

2e poule. — Prix : M. Nison, de Roubaix.

Concours. — 1er prix : M. E. Nison, de Roubaix ; 2e, Bonnet, de Froyennes ; 3e, M. le comte de Villegas, de Bruxelles ; 4e, M. Cartigny, d'Escaudin.

Poule handicap. — 1er prix : M. le comte de Villegas ; 2e, M. Cartigny.

2e poule. — 1er prix : M. Emile Nison ; 2e, M. Advieille de Dainville.

1re poule au doublé — prix, M. le vicomte de Bengny d'Hajerue ; 2e poule au doublé — prix, M. Cartigny.

3e poule au doublé, — prix, M. le comte Schérer de Scherbourg ; poule handicap en trois pigeons, — prix, M. Nison de Roubaix.

Poule finale au doublé, —prix, M.le comte Schérer de Scherbourg.

Chambre des notaires. — La Chambre des notaires de l'arrondissement de Lille pour l'année 1888-89 est composée comme suit :

MM. Emile Lefebvre, président ; Duchange, premier syndic ; Dujardin, second syndic ; Duthoit rapporteur ; Pajot, secrétaire ; Dhalluin, trésorier ; Vahé, Deleheile et Verhaeghe, membres.

Où est le menteur?

SIMPLE CONSTATATION

Un placard, visé par M. Largillière, qui s'étale encore sur tous nos murs, contient contre les conseillers indépendants des accusations qui, pour la plupart, voudraient être méchantes et qui ne sont que grotesques.

Ce placard reproche, par exemple, à M. Alfred Reboux d'avoir fait partie de l'Intendance pendant la guerre.

Or, voici l'exacte vérité :

M. Alfred Reboux, qui était secrétaire d'un officier supérieur chargé de l'organisation de la garde mobile, DEMANDA à prendre du *service* ACTIF. Il fut incorporé dans un régiment de marche. Il obtint successivement les galons de caporal, puis ceux de sous-officier, ce qui lui permit plus tard de passer son examen d'officier de réserve.

La susdite accusation a été prise par les auteurs du placard dans une petite feuille à laquelle collabore M. Largillière, ce qui, par parenthèse, ne prouve pas en faveur du style de ce docteur en médecine.

Et M. A. Reboux avait fait, l'année dernière encore, justice de cette calomnie en écrivant deux lettres rectificatives au petit journal en question. Ce dernier qui ignore absolument, nous ne dirons même pas les traditions de la Presse, mais simplement les convenances, n'inséra qu'une partie de la première lettre et passa la seconde sous silence. Mais M. Largillière connaît, lui, l'inanité de cette accusation.

DES FAITS ET DES CHIFFRES

Ces accusateurs masqués prétendent, entr'autres choses, que l'honorable M. Faidherbe « a obtenu un pavé et un égoût, en matériaux de premier choix, dans la rue des Vélocipèdes qui n'a pas la largeur voulue. »

Or, c'est la *précédente administration* qui, sur les instantes réclamations de la commission des logements insalubres, avait accepté la mise en état de viabilité de la rue des Vélocipèdes.

Plus d'un an avant d'arriver aux affaires, M. Faidherbe avait pris l'engagement de payer sa quote-part des travaux au droit de sa propriété.

Il convient d'ajouter que les loyers n'ont pas été augmentés d'*un centime*.

Par suite, les *ouvriers seuls* profitent des sacrifices faits par M. Faidherbe. Evidemment, l'administration actuelle n'a pas suivi les errements de tant de ses prédécesseurs ; elle a amélioré partout la voirie, dans le quartier de l'Epeule comme ailleurs.

Conclusion : Les auteurs de l'affiche n'ont pas dit la vérité.

En outre, ils ont prétendu que M. Faidherbe « s'était fait allouer une grosse somme », comme ancien professeur des Ecoles académiques.

Là encore, ils ont altéré la vérité. Rétablissons les faits :

Dans sa séance du 1er novembre 1883, (sous l'administration de M. Léon Allart), le Conseil municipal adoptait les conclusions d'un rapport de M. Ch. Bonne, admettant M. Mils à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

« Les droits de M. Mils *nous paraissant acquis*, était-il dit dans ce document, nous avons l'honneur de vous proposer sa mise à la retraite, à partir du 1er mars 1883, date à laquelle son emploi a cessé d'être communal, pour passer à l'Ecole des Arts Industriels. »

Or, M. Faidherbe, entré aux Ecoles académiques *le même jour que M. Mils*, avait, par conséquent, les mêmes droits que lui.

Ce n'est pas sa faute si sa demande dormait encore dans les cartons, quand il arriva aux affaires. On ne le régla, du reste, qu'en novembre 1885, c'est-à-dire plus de dix-huit mois après son entrée à l'Hôtel-de-Ville.

Les auteurs de l'affiche savaient cela et ils ont travesti la vérité.

« L'HOMME AUX BUVETTES »

Les mêmes accusateurs appellent l'honorable M. Salembier, « l'homme aux buvettes. » Pourquoi ?

« Serait-ce, nous écrit l'honorable M. Salembier, parce que, depuis que je suis brasseur, *je n'ai jamais soumissionné* pour les fournitures de bière d'aucun établissement public ? alors que les membres du comité occulte, qui siège probablement à « l'ancienne mairie de la rue du Viel Abreuvoir » se faisaient délivrer — *sans adjudication* — les fournitures de l'hospice et de l'hôpital ? Font-ils aussi partie de ceux qui fournissent *gratuitement* de la bière aux petites sœurs des pauvres ? J'en doute. »

De plus — et contrairement à ce que disent les calomniateurs masqués — M. H. Salembier s'est *toujours* abstenu de prendre part aux votes du Conseil quand il s'agissait de questions pouvant l'intéresser directement.

C'est ce qu'il fit, lorsqu'on ouvrit les rues nouvelles du quartier de la Potennerie. Citons encore ce passage de sa lettre :

« Loin d'avoir obtenu des conditions avantageuses quand on ouvrit des rues dans notre quartier, jamais la ville n'a imposé des conditions aussi dures — les contrats le prouvent — que dans cette occasion. Les propriétaires, tout en abandonnant leurs terrains, paieront les deux tiers de tous les travaux de voirie, *y compris le terrassement*. C'est une innovation qui crée un précédent pour l'avenir et qui produira un rapport considérable aux finances de la ville. Les propriétaires riverains des dites rues, *une fois le tiers des fronts bâti, sont engagés à participer au complément de tous les travaux de voirie*, précédent que je prie les futurs édiles de vouloir bien continuer.

» J'ai fait obtenir *gratuitement* à la Ville, tant pour mon compte personnel que pour celui de divers propriétaires, le terrain nécessaire au prolongement de la rue Daubenton jusqu'au canal et une grande partie des terrains nécessaires à l'élargissement des quais du canal, depuis le quai de Gand jusqu'au pont des Couteaux.

» L'exécution de la passerelle du pont de la Vigne se fait attendre malheureusement, mais elle est votée et elle se fera bientôt. Les ouvriers, qui doivent passer le canal, ne seront plus alors exposés à subir les amendes qu'ils encourent trop souvent lorsque le passage est intercepté.

» Le pont de la rue Daubenton est décidé en principe : il doit relier les deux rives du canal et remettre le Hutin dans la ville dont il a été si longtemps séparé pour favoriser des transports qui ne lui étaient d'aucune utilité.

» Ce pont va coûter environ 35,000 francs, mais j'ai fait des démarches et j'ai récolté 8,000 francs de participation de quelques propriétaires. »

On peut voir par ces quelques exemples ce que valent les affirmations de MM. Largillière et Staes-Brame.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 11 mai 1888

Présidence de M. HEDDE

Une grave affaire à Tourcoing. — Le tribunal a ordonné le huis-clos dans une affaire dont les détails sont du domaine de la médecine. Une jeune fille de Tourcoing, âgée de seize ans s'était laissé séduire. Pour éviter les conséquences de sa chute, elle avait eu recours d'abord à des femmes que la police avait arrêtées sous la prévention de complicité, mais la chambre des mises en accusation ne jugeant pas la preuve établie les avait relaxées. Quant à elle, vu son jeune âge, elle était traduite devant le tribunal correctionnel. Elle a été condamnée à six mois de prison.

Insultes à l'audience. — Les délits d'outrages à la magistrature n'ont jamais été aussi nombreux qu'à l'époque présente. Encore aujourd'hui un expulsé arrêté à Roubaix venait d'être condamné quand retournant vers la prison il interpella les magistrats. Il est condamné à deux ans de prison.

Croix. — Le tribunal condamne à cinquante francs d'amende un ouvrier de Croix qui avait commis un délit de chasse en tendant des lacets.

MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Hem. — Vendredi, a été plaidée au tribunal civil une affaire où s'est discutée la question de savoir si un sentier établi sur une propriété bornée par un angle droit que fait la route de Lille à Lannoy est un sentier public ou privé.

Ce sentier qui abrège considérablement la route, existe depuis longtemps. La commune d'Hem le revendique. Le propriétaire soutient que ce sentier est privé. Le tribunal tranchera prochainement cette question intéressante pour la population ouvrière de cette importante commune.

MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 11 mai 1880.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai l'honneur de vous informer que mon nom a été porté à mon insu dimanche dernier sur les bulletins électoraux ; il ne m'a pas été possible de protester en temps voulu, mais je le fais aujourd'hui pour l'élection complémentaire de dimanche prochain et n'accepte aucune candidature.

Recevez, je vous prie, mes salutations empressées.

CYRILLE CAQUANT.

PETITE CORRESPONDANCE

A un correspondant d'Hem. — Nous ne pouvons insérer sans vous connaître. Nous tenons un franc à votre disposition.

E. K. C. E. Tourcoing. — Pour vous donner des indications précises nous avons besoin de connaître : 1° Le lieu de naissance du grand'père ; 2° Le lieu de naissance du père ; 3° L'âge de chacun des enfants.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 11 mai

Présidence de M. le conseiller LEPOT. — Ministère public : M. de SAVIGNON, avocat-général.

UN INCIDENT

La première affaire de mercredi a donné lieu à un incident bien rare.

Elle concernait le nommé Sacqepé, accusé de tentative de vol qualifié. Me de Warenghien lui avait prêté, comme défenseur, l'appui de son talent et de son élégante parole.

Mais voici que ; malgré ses efforts, le jury rentre avec un verdict affirmatif, et muet sur les circonstances atténuantes : c'est un résultat si imprévu qu'un mouvement d'étonnement se manifeste dans l'auditoire.

L'un de MM. les jurés se lève. Il va déclarer qu'il y a eu erreur, que l'intention du jury a été de mitiger la peine. L'intervention de M. le président Lepot l'empêche de s'expliquer complètement.

Me de Warenghien pose alors des conclusions écrites. Il demande qu'en renvoyant le jury dans la chambre de ses délibérations, on lui permette de restreindre la portée de son verdict qu'il a réellement voulu lui donner.

La cour rejette ces conclusions. Elle refuse de renvoyer les jurés dans leur salle des délibérations, comme de provoquer, de leur part, de plus amples explications.

On se demandera si elle n'aurait pas pu adopter une autre solution et prononcer, par exemple, le renvoi de l'affaire à la prochaine session, en vertu de l'art. 352 du Code d'instruction criminelle.

Sacqepé a été condamné à cinq ans de réclusion. MM. les jurés ont immédiatement signé un recours en grâce.

NORD

Le déclassement de Cambrai. — On annonce, comme très prochain, le déclassement de la citadelle et des fortifications de Cambrai, déclassement depuis longtemps sollicité par la municipalité de cette ville.

Dunkerque. — Le magnifique voilier *Union*, de la maison A. D. Bordes, qui était à l'ancre sur notre rade depuis dix jours, venant d'Iquique avec un chargement de 3.600.000 kilogs nitrate de soude, est entré mercredi, à midi au bassin Freycinet, avec l'aide de 3 remorqueurs.

Le trois-mâts *Volentine et Hélène* de Bordeaux, a été monté mercredi sur le slip-way pour subir quelques réparations et se faire nettoyer.

La goëlette irlandaise *Jeanne d'Arc*, de Dunkerque, qui est entrée dématée à Valentia (Ecosse), et revenant de ce port à la remorque, arrivera seulement le 12 courant à Dunkerque.

— Le courrier d'Islande, arrivé hier en notre ville, rapporte que le 29 avril la goëlette *Charmeuse*, ayant à bord 160 tonnes morues, est entrée à Reyckjanck, ayant perdu presque la totalité de sa voilure.

La goëlette *Perle* avait à bord le 8 avril 150 tonnes morue.

La goëlette *Victoire*, le 27 mars, 30 tonnes.

BELGIQUE

Mouscron. — *Les élections communales devant les Chambres.* — M. de Kerckove n'a pas été heureux dans son interpellation au sujet des élections de Mouscron.

Il a soulevé une question de droit et une question de fait, M. Devolder a établi que ni l'une ni l'autre n'était de saison.

D'après le député d'Ath, le pouvoir du gouverneur n'est plus recevable si l'élection a été notifiée. Comme si le gouverneur n'avait pas toujours le droit de signaler des faits qu'il aurait ignorés tout d'abord !

Le gouverneur a si peu agi par esprit de parti, que la députation permanente, qui est au moins aussi catholique que le gouverneur, avait déclaré non élu un catholique proclamé élu par le bureau.

On a revisé les bulletins. Il y en avait de nuls, 23. Toute la malice de M. de Kerckove a consisté à insinuer — oh ! sans accuser personne ! — d'avoir trituré ces bulletins. M. Devolder a très franchement invité le député à préciser, à donner un corps à son accusation.

M. Tack est venu jeter un peu de lumière sur les faits que la prudence aurait dû porter les libéraux de Mouscron à tenir dans l'ombre.

L'élection de Mouscron du 16 octobre dernier a été une véritable bouteille à l'encre, un vrai scandale.

La seconde élection, celle du 11 décembre, ne donne pas des résultats définitifs : il n'y a eu que deux candidats catholiques élus, au lieu d'un seul. Le ballottage eut lieu le 18.

Lors de la première élection, tous les candidats libéraux avaient été proclamés élus. Il y avait là un mystère qui fut bientôt éclairci. Le lendemain de l'élection les catholiques constatèrent que le nombre des suffrages émis dépassait le nombre des votants, à supposer que tous les suffrages émis fussent valables !

Une enquête fut ouverte et le témoin catholique s'aperçut que l'empreinte du carnet des enveloppes n'était plus celle qui avait réellement servi à l'élection.

Les catholiques soupçonnèrent le secrétaire communal de Mouscron.

Leurs recherches leur firent découvrir à Lille le graveur qui avait fabriqué le faux cachet.

La fraude était donc manifeste. Du reste, le secrétaire communal avoua et fut obligé de donner sa démission. Ses amis politiques le jetèrent par dessus bord !

Les libéraux prétendirent qu'il y avait trahison et que c'était dans l'intérêt du parti catholique que le fonctionnaire avait agi.

Chambre des représentants. — La Chambre a repris, vendredi, la discussion sur le projet de loi relatif à la condamnation et à la libération conditionnelles. Attaqué par M. Bara, qui a été véritablement piteux, le projet de loi a été appuyé par M. Thonissen et défendu par M. Lejeune, dont le discours a été accueilli par les bravos de la Chambre.

M. Pirmez, tout en se déclarant partisan de la condamnation conditionnelle, a combattu la libération conditionnelle qu'il a confondue avec l'exercice du droit de grâce. M. Thonissen lui a répondu.

Après un discours de M. De Sadeleer en faveur du projet, et des attaques de M. Bara, la discussion générale a été close.

Bruxelles, 9 mai. — Le gouvernement belge vient de donner une bonne réponse à certains journaux qui, comme l'*Intransigeant* et la *Lanterne*, parlaient de son « hostilité systématique » à l'Exposition de Paris en 1889. Le cabinet a proposé et fait voter un premier crédit de 600.000 francs, destiné à favoriser la participation des industriels belges à cette Exposition, et l'on assure que ce premier crédit sera bientôt suivi d'un second. En outre, M. Bourée, ministre de France à Bruxelles, a recueilli de la bouche même de notre honorable chef du cabinet, M. Bernaert, les plus sympathiques assurances à cet égard. M. Bernaert a déclaré qu'il avait beaucoup à cœur de voir la Belgique briller dans ce tournoi universel, et qu'il était disposé à encourager puissamment nos nationaux. Dans ces conditions, n'en déplaise aux feuilles radicales, on peut prévoir que le compartiment belge sera des plus remarquables.

— Le bruit s'accrédite de plus en plus, dans les cercles officiels, que le Roi Léopold se rendra à Paris l'été prochain. On dit notre souverain très desireux de connaître M. Carnot et il n'aurait pas vu sans regret l'ajournement indéfini du voyage du Président à Bruxelles. La question est de savoir si Léopold II se rendrait officiellement à Paris, à l'occasion de l'Exposition ou s'il voyagerait incognito. De façon ou d'autre, une visite de notre Roi à l'Elysée est certaine.

— Le commissaire général belge à l'exposition de Paris a passé quelques jours dans la capitale française. Il est rentré à Bruxelles, littéralement enchanté de son voyage, et il ne cesse de parler de l'accueil gracieux qu'il a reçu à Paris. Aussi, les producteurs belges sont-ils disposés à répondre en masse à son appel, maintenant surtout que le gouvernement les appuie très-ouvertement et les encourage *de ses subsides*. On cite une maison de Bruxelles dont les frais d'installation dépasseront 100.000 fr. Les manufactures d'armes de Liège seront, de leur côté, brillamment représentées.

— Il se lève, en ce moment, dans nos bassins houillers du centre et de Charleroi, une lutte acharnée entre les partisans de la révolution par la grève noire et les défenseurs de l'ordre social. Tous les dimanches se tiennent des meetings dans une foule de communes, et il est bien difficile de se faire une idée de la violence du langage qui s'y tient. On y déclare la guerre au riche, au propriétaire et à l'infâme capital, par tous les moyens possibles : on ne parle que d'incendier, piller, dynamiter. Et ce qui est grave, c'est que les misérables qui débitent ces discours odieux récoltent force applaudissements ! Tous les dimanches, le drapeau rouge flotte dans bon nombre de localités, salué par la *Carmagnole* et d'autres hymnes révolutionnaires !

Mais, à côté de ces débordements, il est juste de dire que les conservateurs ne restent pas l'arme au bras ! Eux aussi organisent des meetings, y prennent la parole, s'efforcent de faire voir à l'ouvrier de quel côté sont ses véritables amis. Et les conservateurs ne prêchent pas dans le désert : partout, leurs cercles fleurissent, leur parole est applaudie, leurs conseils sont écoutés. Chaque semaine, on crée de nouveaux patronages, de nouveaux centres d'action qui rayonnent sur toute la région. Vienne encore un mouvement révolutionnaire et les conservateurs pourront lui opposer une magnifique armée enrégimentée sous la bannière de l'ordre chrétien.

— Nous mentionnions, l'autre jour, l'arrivée dans ce pays des cohortes socialistes allemands dont M. de Bismarck ne veut plus pour la Germanie : il faut croire que ce cadeau n'a pas fait sourire le gouvernement car, sans trop se soucier de ce que pourra dire le peu aimable hôte de Varzin, il vient d'expulser de notre territoire et de renvoyer à la frontière allemande quelques teutons, d'idées par trop farouches. Nous osons espérer que M. de Bismarck voudra bien ne pas nous renvoyer ses compatriotes.

Arrestation d'un des auteurs présumés du drame de Lille. — La police de la 1re division de Bruxelles a arrêté hier, rue des Longs-Chariots, un individu dont le signalement correspond exactement à celui d'un des auteurs de la tentative d'assassinat suivie de vol, commise dimanche dernier, rue de la Gare, à Lille.

Cet individu a déclaré s'appeler Scheppers, mais tout porte à croire que c'est un faux nom. Il s'appellerait de son vrai nom Edouard Dalloy.

Un instituteur communal de Menin, nommé Ghesquière, a été condamné, mardi, par la cour d'appel de Gand, à cinq amendes de 26 fr. et deux amendes de 15 fr. du chef de violences exercées sur des élèves.

Mignault. — Une fille de 21 ans, sous le coup d'une poursuite, devait comparaitre devant le juge d'instruction. Mardi dernier, les gendarmes se présentèrent pour l'emmener à Mons. Elle protesta, et toutefois se rendit dans sa chambre pour procéder à sa toilette, deux minutes se passèrent, et aussitôt le brigadier entendit des vomissements.

Il pénétra dans la chambre, et vit la demoiselle couchée sur son lit, où elle expirait quelques instants après, sans avoir pu prononcer une seule parole. La malheureuse s'était empoisonnée. Elle avait bu une dose d'arsenic suffisante pour faire mourir 15 personnes, aussi, la mort fut-elle pour ainsi dire foudroyante.

L'exposition canine de Bruxelles. — L'exposition canine organisée par la société Saint-Hubert, qui s'ouvrira prochainement à la plaine des manœuvres, promet d'être très intéressante.

794 chiens de prix y seront réunis. Parmi les sujets les plus curieux, signalons trois meutes de grands chiens de 100 têtes, 40 griffons, des pointers et setters en quantité, 40 grands danois, des petits terriers anglais, et 51 petits chiens de luxe.

Pendant l'exposition auront lieu des concours de cors pour solos, duos et ensembles. Des concerts seront donnés par des sociétés de cors du pays et de France.

Ville d'Anvers. — Emprunt de 183,440,000 fr. de 1887. — 5e tirage. — 9 mai 1888. 25 séries, soit 625 obligations remboursables à partir du 1er juillet 1889.

Série 56672 n° 21, 20,000. — Série 24048 n° 19, 2,500. — Série 56672 n° 16, 1,000. — Série 30390 n° 11, 500. — Série 54925 n° 9, 500.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 11 mai.* — Désiré Glorieux, rue du Luxembourg, cour Warhem. — Marie Copejans, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 5. — Clémentine Denestele, rue Bayart, 28. — Arthur Dufresne, rue Richard-le-Noir. — Albert Florin, Grande-Rue, 133. — Edmond Delormeau, rue de Lille, 9. — Julien Jouret, rue de Naples, cour Devriendt, 8. — Jules Lecerf, rue de Croix, maisons Vanderkhove, 2. — Henri Vanoherbek, Hôtel-Dieu. — Germaine Quevauvillers, Hôtel-Dieu. — Agnès Gaillot, Hôtel-Dieu. — Léon Beulence, rue du Fort, cour Vigin, 1. — Héléna Bracaval, rue de Leuze, 63. — Gabriel Devos, rue Saint-Jean, 20 — Marie Vermeirsch, rue du Chateaubriand, 41. — *Déclarations de décès du 11 mai.* — Angèle Ysenbrandt, 1 an, rue d'Arcole, cour Joye, 2. — Charles Vanderschaeghe, 4 mois rue Fulton, 2. — Isabelle Vanderbeeken, 16 jours tailleuse, rue Jacquart, 174. — Frédéric Delvaux, 2 ans, rue Watt, cour Six, 41. — Gabrielle Tiberghien, 4 ans, rue de Choiseul, 52. — Pierre Gleton, 61 ans sans profession, rue du Curoir, 8. — Sophie Delannoy, 18 ans, piqurière, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 mai.* — Omer Decock, rue de Tournai. — Paul Lecœuvre, rue de la Cité. — Julia Sinnaeve, rue Winoc-Choquel. — Georges Loridan, au Blanc-Seau. — Eugène Piat, rue de Wattrelos. — Jules Caffart, rue du Bocquet. — Arsène Duforeau, rue de Gand. — Henriette Delacroix, rue du Blanc-Seau. — *Du 11.* — Germaine Verrot, au Blanc-Seau. — Claire Lamarque, rue de la Malcence. — Henri Deprost, rue la Blanche-Porte, — Maurice Scamps, rue Famelert. — *Mariages.* — Martial Derbaudringhien, 26 ans, tisserand, Gabrielle Winrtr 20 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 11 mai.* — Jean-Baptiste Selosse, 6 ans 4 mois, marchand, rue la Latte. — Madeleine Vanghelwen, 3 mois, au Blanc-Seau. — *Du 11* — Eugénie Desprez, 15 ans, 10 mois, soigneuse, Hôpital-Civil. — Stéphanie Catteau, 75 ans 3 mois, rentière, au Blanc-Seau. — Julie Cuvelier, 13 ans 8 mois, sans profession, cour Dumoulin. — Alfred Leplat, 4 ans 2 mois 13 jours, rue des Phalempins.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DERREUMAUX-GLETON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-André GLETON, veuf en premières noces de Dame Charlotte D'HALLUIN, e en secondes noces de Dame Flavie SEGARD, décédé à Roubaix, le 11 mai 1888, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 13 courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, 8.

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU-LOUTRE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Stéphanie CATTEAU, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 10 mai 1888, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 12 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le dimanche 13, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Croix, 48. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 11 juin, à 9 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille Florimond DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Sophie-Juliette DELANGOY, décédée à Roubaix, le 11 mai 1888, dans sa 19e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Salut solennel, qui aura lieu le dimanche 13 mai, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, à l'estaminet *Au Panama*, à 3 h. 1/2.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 14 mai 1888, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Henriette RENARD, épouse de M. Florent ARCQ, décédée à Roubaix, le 23 mars 1888, dans sa trente-huitième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 14 mai 1888, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore CORNILLE, époux de Dame Adelaïde KRABANSKY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 13 avril 1888, dans sa 56e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 14 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave MATHON, époux de Dame Julie CATTEAU, décédé à Roubaix, le 5 avril 1888, à l'âge de quarante-neuf ans et trois mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 14 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste FLORIN, époux de Dame Florine DEMASURE, décédé à Roubaix, le 7 avril 1888, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 15 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Marie BREYNE, épouse de M. Jules PLATEAU, décédée à Roubaix, le 15 avril 1888, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 14 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste TIBERGHIEN, époux de Dame Marie DESOBRY, décédé à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des obits seront célébrés en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Désire-Joseph DELANNOY, décédé à Roubaix, le 23 avril 1888, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, mardi 15 mai, à 7 heures, obit de la Confrérie du Rosaire Vivant ; mercredi 16, à 7 heures, obit de la Confrérie des Trépassés ; vendredi 18, à 7 heures, obit de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul ; vendredi 18, à 9 heures, obit du Saint-Sacrement. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église d'Hérinnes (Belgique), le lundi 14 mai 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine HACHE, veuve de M. Pierre-François DUBUS, décédée à Roubaix, le 8 avril 1888, dans sa soixante-douzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 32618d

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 14 mai 1888, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Fortuné DEVIENNE, veuf de Dame Clémence DUFOREST, décédé à Roubaix, le 3 mai 1887, dans sa 51e année, et de Mlle Constance DEVIENNE, sa sœur, décédée à Roubaix, le 28 avril 1887, dans sa 61e année, administrés des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mai 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis MEILLASSOUX, teinturier, veuf de Dame Camille CORET, décédé subitement à Roubaix, le 14 avril 1888, dans sa 51e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UNE CATASTROPHE EN SEINE

QUINZE PERSONNES NOYÉES

Les Andelys (Eure), 11 mai.

Hier soir, quinze personnes se sont noyées dans la Seine, en face de la commune de Muids. Treize de ces malheureuses victimes sont de la commune même de Muids ; les deux autres sont de Saint-Pierre-du-Vauvray.

Les Andelys, 11 mai. — C'est à minuit vingt, la nuit dernière, que la catastrophe s'est produite, dans les circonstances suivantes :

Le jour de l'Ascension était le jour de la fête locale au petit hameau de la Mare, qui dépend de la commune de Venables, et est situé sur la rive gauche de la Seine, en face du village de Muids (700 habitants) qui occupe la rive droite.

Le passage d'une rive à l'autre s'effectue au moyen d'un bachot qui, réglementairement ne doit contenir que huit personnes.

De nombreux habitants des environs s'étaient rendus à la fête de la Mare ; ceux de Muids avaient fourni pour leur part un contingent assez considérable, et, à minuit, ils se mettaient en mesure de traverser la Seine pour rentrer chez eux.

Dix-sept personnes se présentèrent en même temps au bateau ; le batelier eut le tort de les accepter toutes ; et il se disposait à quitter la rive, lorsque le jeune Arthur Gens et une jeune fille avec laquelle il avait dansé toute la soirée et qui n'étaient montés dans la barque que pour accompagner leurs amis, changèrent d'avis et descendirent.

La barque se mit en marche avec le batelier et quinze passagers. Ces derniers étaient M. et Mme Delamotte, Mlle Delannaz et son jeune frère âgé de onze ans, les jeunes Juliane, Dumont, Lasnon, Renaud, Cornu, Donat, Jean ; Mlles Desportes, Lhomme, Drieux, Carrière, tous du village de Muids, à l'exception de Donat et de Jean, jeunes gens de Venables qui avaient l'intention de revenir à la Mare, après avoir reconduit jusqu'au Muids les autres passagers.

Inutile d'ajouter que tous les passagers du bateau avaient joyeusement célébré la fête ; les habitants de la rive qu'ils quittaient pouvaient entendre leurs joyeux éclats de rire. Qui aurait pu alors prévoir l'horrible catastrophe qui se préparait ?

De l'autre rive, cependant, on entendit, peu d'instants après, quelques cris déchirants et des appels aux secours ; puis on vit apparaître le batelier seul, nageant vers le bord.

La Seine avait englouti tous les passagers.

Que s'était-il produit ?

D'après l'enquête à laquelle on s'est livré, les jeunes gens se seraient amusés dans la barque à jeter de l'eau aux jeunes filles ; celles-ci se seraient alors jetées toutes en même temps du même côté, et la barque s'emplissant brusquement d'eau aurait coulé à pic.

On était seulement à vingt mètres de la rive sur laquelle on allait aborder lorsque l'accident s'est produit.

Un certain nombre d'habitants de Muids avaient entendu les cris ; ils avaient vu aussi aborder le batelier, mais leur saisissement fut tel, qu'aucun d'eux ne songea à porter secours aux malheureux qui se débattaient, entraînés par le courant de la Seine, et dont quelques-uns peut-être à ce moment-là auraient pu encore être sauvés.

Le batelier lui-même avait perdu la tête ; il rentra chez lui, changea de vêtements et quelques instants plus tard il allait avec un autre bateau chercher les personnes qui attendaient encore à la Mare leur tour pour revenir à Muids.

C'est ce matin seulement que quatorze corps ont été retrouvés à l'endroit même où la catastrophe s'est produite ; sept d'entre eux ne formaient qu'un seul tas au milieu du fleuve.

Malgré toutes les recherches on n'a pu encore retrouver le corps de Mlle Lhomme.

FAITS DIVERS

Un pauvre diable sans sou ni maille, d'une commune voisine de Rouen, était saisi lundi dernier pour non-paiement de ses contributions. Le maire, sollicité d'intervenir auprès de l'huissier, se rendit vers lui au moment où il allait saisir le cochon. L'huissier ne voulut rien entendre, et le maire, à bout d'arguments, sortit brusquement son écharpe de sa poche et l'enroula autour du cochon, en défendant à l'huissier d'y toucher. L'huissier plia bagage et court encore.

Inconvénients des rues américaines à angles droits. — Les rues des cités américaines et australiennes ont été tracées au cordeau et à angle droit : c'est très-beau au point de vue géométrique, dit la *Nature*, mais cela entraîne de très-fâcheuses conséquences au point de vue économique. En effet, si on parcourt les deux côtés d'un carré au lieu de suivre la diagonale, le chemin effectué croît dans la proportion de 40 pour 100, c'est-à-dire qu'au lieu de marcher 100 mètres on marche 140 mètres. D'où perte de temps, de force, d'argent.

Un professeur, M. Haupt, a calculé que le percement de deux rues en diagonale dans la ville de Philadelphie (850,000 habitants) réduirait les distances extrêmes de deux kilomètres. Le nombre annuel des voyageurs transportés par les cars étant de 125.000,000, l'économie totale atteindrait environ 450,000 francs par kilomètre parcouru. Les voyageurs gagneraient en temps 3,565 années et réserveraient une force motrice de plus de 8,000,000 de chevaux-vapeur.

Bien américain ce calcul !

Signaux au moyen de la lumière électrique, réfléchie sur les nuages. — Nous avons signalé les premiers essais de signaux à grande distance, faits au moyen des éclats de puissants foyers à arcs, réfléchis sur les nuages.

The Electrician nous apprend que de nouvelles expériences viennent d'être faites au Cap de Bonne-Espérance, sous la direction de l'amiral sir W. Hunt Grubbe, entre la ville du Cap et Simon's bay située au sud et dont elle est séparée par le massif qui comprend la célèbre montagne de la Table.

Un rayon lumineux, d'une puissance de 100.000 bougies, fut dirigé de Simon's bay sur les nuages en une série d'éclairs successifs, représentant les points et les traits de l'écriture télégraphique. Ces signaux furent très facilement interprétés à la ville du Cap. Ces expériences furent continuées avec succès par un navire qui s'éloigna en mer, jusqu'à la distance de 50 milles (92 kilomètres), jusqu'au moment où les conditions atmosphériques ayant changé, on ne put plus lire les signaux. Il résulte de ces faits que, par ce procédé on peut, dans des circonstances atmosphériques favorables communiquer à des distances qui dépassent toutes les prévisions.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Une mère qui tue ses quatre enfants

Munster, 12 mai. — Un crime atroce vient de mettre en émoi le village de Wiescherhoefen (Westphalie).

La femme d'un menuisier a tué ses quatre enfants en les jetant dans un étang ; après s'être assurée qu'ils étaient bien morts, elle s'est élancée elle-même dans l'étang. La malheureuse avait été en traitement dans la maison de santé de Lengerich. Elle en était sortie guérie au mois de février. Mais, après un accouchement, elle avait eu une rechute.

Le plus âgé des enfants noyés avait cinq ans ; le plus jeune quatre semaine.

Le puits de Blancheface

Saint-Chéron, 12 mai. — Les travaux continuent activement. Sur le chantier Montgredien, les difficultés augmentent toujours, mais M. Montgredien persiste à continuer. Le puits creusé par le génie avance sûrement malgré quelques légers retards. A trois heures après midi on est à trente mètres cinquante ; il reste deux mètres cinquante à enlever, puis on attaquera la galerie de six mètres devant arriver à ce que l'on croit bien décidément être le tombeau de Detilleux.

Le génie est à peu près assuré d'arriver à Detilleux demain entre midi et une heure. Dans le puits Montgrédien, on ne perçoit pas d'odeur cadavérique. Il est vrai que l'on a fait usage d'acide phénique en grande grantité.

Les autorités départementales et locales sont toujours à Blancheface. M. Hubbard, député de Seine-et-Oise, est arrivé à deux heures.

La santé de l'empereur d'Allemagne

Berlin, 12 mai, — La santé de l'empereur continue à s'améliorer. Il est resté levé hier jusque vers neuf heures du soir. La nuit s'est bien passée et avec très peu de fièvre. L'empereur montre un bon appétit. On trouve aussi que ses forces augmentent. Il a pu se promener, cette après-midi, quelque temps dans son cabinet de travail sans être soutenu.

L'impératrice va continuer ses tournées charitables en allant visiter les inondés de Dantzig.

Le mariage du prince Henri et de la princesse Irène de Hesse aura lieu le 24 mai à Charlottenbourg.

Le roi de Saxe et le prince de Galles assisteront à la cérémonie, qui sera célébrée dans la chapelle du château.

DUCASSE DE LA DUCQUENIE. — Etablissement des « Mille Colonnes. — A neuf heures du matin, lâcher de pigeons. — A trois heures et demie, courses en sacs et aux grenouilles. — A cinq heures, ascension du ballon « la Ducquenie ». — A sept heures, GRAND BAL CHAMPETRE.

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies
16222

L'INVASION ALLEMANDE, le grand ouvrage écrit par le général Boulanger, s'affirme comme un succès sans précédent.

L'intérêt qui s'attache au jeune et brillant général, s'est naturellement reporté sur son œuvre et nous pouvons dire aujourd'hui, en présence de l'accueil enthousiaste qui a été fait aux premières feuilles de l'*Invasion allemande*, que cet ouvrage donne complète satisfaction aux patriotiques préoccupations du pays. Les dures leçons du passé qui y sont exposées avec impartialité nous aideront à préparer l'avenir.

La distribution des 1re et 2e livraisons qui sont données gratuitement surpasse tout ce que l'on a vu jusqu'à ce jour. 17071d

DIPLOME D'HONNEUR ET MÉDAILLE D'OR — BOULOGNE 1887
Maison fondée en 1881
ROUSSEAUX
Dentiste breveté S. G. D. G.
37, rue du Collége, Roubaix
Réparations de pièces cassées dans le plus bref délai. 15220

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE. Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT. Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

LA VÉRITABLE EAU DENTIFRICE DE BOTOT
est seule approuvée par L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Sa supériorité sur les autres dentifrices est donc bien affirmée par une aussi sérieuse recommandation : aussi l'emploi simultané de l'EAU et de la POUDRE de BOTOT est-il spécialement indiqué.
Exiger la signature : M. J. BOTOT.
ENTREPOT : 229, Rue Saint-Honoré, PARIS
France & Etranger : Chez les princip. Commerçants
15761

SANTÉ ET LONGÉVITÉ
sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, tartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, — la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Elle prolonge la vie humaine de 20 à 30 ans.

Le pape Pie IX nous en fournit le plus illustre des exemples ; s'il est le seul Pontife ayant occupé le Saint-Siège plus longtemps que Saint-Pierre lui-même, s'il conserva la santé jusqu'à un âge extrêmement avancé, c'est, nous apprend le correspondant, à Rome, de la *Gazette du Midi*, de Marseille, « que Sa Sainteté prenait à chaque « repas une assiettée de Revalescière. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/3 k., 4 fr. ; 1 kil 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. 41 ans de succès ; 100.000 cures authentiques. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS » à 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, à Paris. 15228

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 mai. — La fermeté se continue et se généralise.

Les cours se modifient en mai la tendance est nettement accusée dans le sens de la hausse et le Comptant qui jusqu'ici était resté languissant redevient actif et rivalise avec le terme. Le 3 0/0 gagne encore quelques centimes aujourd'hui. Nous le laissons à 82.57. Le comptant clôture à 82.60.

Le 4 1/2 est à 105.85. Les fonds étrangers sont fermes, l'Italien 96.85, le Hongrois 78 15/16, le Russe 80 1/16. Les fonds espagnols continuent leur mouvement en avant. L'Extérieure qui cotait hier 68 1/4 est à 69 francs. Le Portugais a franchi le cours de 62 et clôture à 62 1/8.

Le Foncier se concède aux environs de 1420.

Le Suez est à 2177. Les sociétés de crédit ont eu quelque activité et leurs cours s'améliorent peu à peu. Le Panorama est recherché à 335. Les valeurs minières sont en progrès sensible. Les métaux ont reconquis le cours de 800 francs et finissent à 810. Le Rio est à 511, la Tharsis 133.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC. 3

FABRIQUE DE VITRAUX. — **Robert et Jardez,** boulevard de Cambrai, 12, précédemment rue Sébastopol. 537

FOURNIER-CHIEUS, mercerie en gros, 6, rue Nain, Roubaix. — *Articles de Paris et de Saint-Claude, articles de bureaux et de fumeurs.* Bijouterie, brosserie, cirages et encres, cotons et laines à tricoter, corsets, coutellerie, cravates, éponges et peaux de chamois, foulards, jerseys, parfumerie, passementerie, rubans de soie.

Papiers et Sacs. — **Montens-Deschauwer** 51, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 522

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux.* Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

Paul Honoré, rue des Fabricants, 22. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17